



Direction des Affaires Culturelles

2026 DAC 363 Subventions (10.000 euros) à 3 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 6e arrondissement.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Afin de soutenir l'animation territorialisée au niveau de chaque arrondissement, le Pacte parisien de proximité, voté par votre assemblée le 17 novembre 2021, a posé le principe de la création d'un fonds d'animation locale (FAL) qui a été mis en place au budget 2022.

L'acte 2 de la territorialisation pour une ville du quart d'heure voté en 2025 crée deux nouveaux FAL thématiques : un FAL Solidarité, destiné à soutenir les initiatives locales renforçant le lien social et la cohésion territoriale ; un FAL Culture, dédié au développement des projets culturels de proximité et à la valorisation de la vie culturelle des quartiers.

Ces trois fonds constituent ainsi un dispositif renforcé au service de la solidarité, de la culture et de la vie associative dans chaque arrondissement parisien et donne lieu à un appel à projet.

Pour 2026, la Ville de Paris a doté, sur le budget de la DAC, 350 000 euros destinés à soutenir des associations œuvrant dans les domaines de la culture, contribuant ainsi à la vitalité sociale, culturelle et associative des arrondissements.

Ce fonds est réparti entre les arrondissements sur la base de critères démographiques, avec une majoration pour ceux comptant des quartiers populaires. Pour le 6^e arrondissement, le montant du FAL s'élève à 10 000 euros.

Sa mise en œuvre est encadrée par les dispositions de droit commun en matière d'octroi de subventions, à savoir le respect :

- de l'intérêt public local du projet soutenu ;
- des principes de la République et des valeurs du service public parisien ;
- de l'envoi du compte-rendu d'emploi des fonds alloués ;
- du principe de transparence à l'égard des associations du territoire.

Dans ce cadre, le Maire du 6e arrondissement a retenu les projets des associations suivantes :

Associations	Actions	Montant proposé
CENTRE EDMOND FLEG MAISON DES ETUDIANTS	Projet annuel de programmation culturelle et de transmission à destination des jeunes	1 500 €
COMITE DES FETES ET D'ACTION SOCIALE DU 6EME ARRONDISSEMENT DE PARIS	Présentation de projets culturels à la Mairie du 6 et place Saint-Sulpice	5 500 €
SACREE MUSIQUE	Sacrée Musique 2 concerts à la bougie	3 000 €

TOTAL	10 000 €
--------------	-----------------

Les fiches de présentation jointes en annexe décrivent de façon plus détaillées les organismes, les projets et les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris